



Siège Social – Musée de Picardie  
15-17, rue de la Dodane  
80000 AMIENS

<http://lesamisdesarts-delasomme.com>  
[lesamisdesartsdelasomme@laposte.net](mailto:lesamisdesartsdelasomme@laposte.net)

# Les AMIS des ARTS de la SOMME CHATEAU DE FLESSELLES

## 109<sup>eme</sup> EXPOSITION du 5 au 13 mai 2018

### BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner pour le **1er mars 2018** dernier délai.  
à : Les Amis des arts de la Somme 15/17 rue de la Dodane - 80000 Amiens

NOM - Prénom :

Adresse : .....

Tél : ..... Email : (lisible SVP)

Portable : ..... Site Internet :

N° de Siret : .....

Souhaitez-vous que votre adresse Email (ou Site) figure sur le catalogue ? OUI  NON

**Format libre** – la totalité de vos œuvres doit tenir dans une surface de 2 m de hauteur sur 1.20 m de largeur

TITRE DE L'ŒUVRE (6 œuvres maximum)	TECHNIQUE	FORMAT LIBRE 1 ESPACE MAX 1.20m(L) X 2 m (H) Cadre compris	PRIX
1 -			€
2 -			€
3 -			€
4 -			€
5 -			€
6 -			€

PERMANENCES	14 h à 16 h	16 h à 18 h
Dimanche 6/05		
Lundi 7/05		
Mardi 8/05		
Mercredi 9/05		
Jeudi 10/05		
Vendredi 11/05		
Samedi 12/05		

Votre règlement comprend : - Les droits d'accrochage : 40 €   
- Votre cotisation : 20 €   
si moins de 26 ans 10 €  - mineur  5 €  
(deux chèques différents à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme – 1 pour l'adhésion et 1 pour les droits d'accrochage)

*Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées.*  
*Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres, organiser l'installation et le vernissage, promouvoir le Salon de Flesselles dans la presse et les médias, rédiger un catalogue, mettre un listing à la disposition du public, assurer la sélection, et décerner les trois prix du salon, ainsi que le prix du public qui lui, sera décerné en fin de salon.*  
*De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, accueillir le verdict du jury avec sérénité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage.*

Date : Signature (Précédé de la mention "lu et approuvé") :

À la demande des visiteurs chaque exposant s'engage à assurer au moins une permanence (plus selon disponibilités).

### ATTENTION

**Tout dossier incomplet ne sera PAS PRIS EN COMPTE !**

Les photos doivent nous parvenir impérativement et sous format JPEG  
Les œuvres ne correspondant pas aux photos sélectionnées ne seront pas exposées.

# RÈGLEMENT

<b>ARTICLE 1</b>	<b>COTISATION</b>	<b>20 € (10 € pour les moins de 26 ans).</b> - Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon.
<b>ARTICLE 2</b>	<b>DROITS D'ACCROCHAGE</b>	<b>40 € - 10 € pour les moins de 26 ans – 5 € pour les mineurs</b> <b>si vous exposez peintures et sculptures vous devrez régler 2 droits d'accrochage</b>
<b>ARTICLE 3</b>	<b>NOMBRE D'ŒUVRES</b>	<b>6 maximum – le format est libre</b> mais la totalité de vos œuvres doit tenir dans une surface de 2 m de hauteur sur 1.20 m de largeur (1 seul espace par personne)
	<b>TECHNIQUES ET FORMAT</b>	Toutes les techniques de peinture, mosaïque et photographie sont admises. Au dos de chaque œuvre : <b>TITRE – NOM – Prénom de l'Artiste - Tél.</b>
	<b>PRESENTATION DES ŒUVRES</b>	Les œuvres devront être originales, <b>récentes et inédites</b> Toutes les tendances, toutes les inspirations, tous les styles sont permis, <b>pour autant que l'ensemble des œuvres présentées reste dans une même cohérence et respectent l'éthique de notre salon.</b> <b>NE PAS OUBLIER LE SYSTÈME D'ACCROCHAGE PAS DE PITONS QUI RESSORTENT LS DOIVENT ETRE VISSÉS OU SCOTCHES A L'INTERIEUR DU CHASSIS</b>
	<b>SCULPTURES SOCLES</b>	<b>4 socles maximum</b> (obligatoires pour les sculptures qui le nécessitent). Couleur neutre (de préférence : gris - noir - blanc ou beige et en excellent état.- Prévoir un système de fixation pour les œuvres fragiles. Pour les petites œuvres : 3 = 1 grande
<b>ARTICLE 4</b>	<b>ENVOI DES PHOTOS</b>	<b>PAS DE PHOTOS SUR PAPIER, UNIQUEMENT par MAILSOUS FORMAT JPEG à : <a href="mailto:lesamisdesartsdelasomme@laposte.net">lesamisdesartsdelasomme@laposte.net</a> PAS DE PDF</b> <b>IMPORTANT :</b> Bien indiquer sous vos photos : <b>LE TITRE – ET LA TECHNIQUE</b>
<b>ARTICLE 5</b>	<b>JURY</b>	Toutes les photos des œuvres seront <b>soumises à un jury</b> , composé de diverses personnalités du domaine de la culture (jury différent chaque année). <b>Les œuvres seront acceptées ou refusées en globalité, il n'y aura pas d'acceptation partielle.</b> <b>Le jour du dépôt, les organisateurs se réservent la possibilité de ne pas exposer toute œuvre ne correspondant pas à celle présentée sur photo.</b>
	<b>SERONT REFUSÉS</b>	<b>Les dossiers sans photo - Les copies de photos d'œuvres d'artistes - Les œuvres déjà exposées précédemment - Les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon - <u>Les œuvres dépassant la surface impartie.</u></b>
	<b>LES PRIX</b>	Le jury décernera trois prix, le jour du vernissage : <b>1er prix : 500 € - 2ème prix : 300€ - 3ème prix : 150 €</b> - et le <b>prix du public d'une valeur de 150 €</b> qui sera décerné le jour de la clôture de l'exposition. Les lauréats seront hors concours pour deux années consécutives. La décision du Jury sera sans appel.
	<b>ASSURANCE</b>	Malgré le gardiennage et la mise sous alarme du château l'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'actes de vandalisme qui pourraient survenir à tout moment de l'exposition. Il est donc conseillé à l'artiste d'assurer ses œuvres s'il le juge nécessaire. L'artiste renonce par l'acceptation du règlement à tout recours contre l'association en cas de dommages subis sur les œuvres qu'elle qu'en soit la cause.
<b>ARTICLE 7</b>	<b>VENTE DES ŒUVRES</b>	<b>L'exposant s'engage à faire un don de 15% sur le prix de vente de l'œuvre à l'association. Ce don, ainsi que les droits d'accrochage contribuent aux frais d'organisation et de publicité qui sont à la charge de l'Association. Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente.</b> Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.
<b>ARTICLE 8</b>	<b>DEPÔT</b>	<b>Le jeudi 3 mai 2018 de 14 h 30 à 20 h</b>
	<b>RETRAIT</b>	<b>Le dimanche 13 mai 2018 à partir de 18 h.</b> Le décrochage se fera <b>UNIQUEMENT</b> par les membres du conseil d'administration.
	<b>INVITATIONS CATALOGUE</b>	Envoyées par Mail ou disponibles à la Dodane (15/17, rue de la Dodane AMIENS les samedis et dimanches <i>entre 15 h et 17 h 30</i> ). Un catalogue de l'expo avec une photo d'une œuvre de chaque artiste sera offert.

**VERNISSAGE : le samedi 5 mai 2018 à 12 h 30**